



NOUS, AGENTS TERRITORIAUX DES SERVICES PUBLICS DU CALVADOS, SOUTENONS LES REVENDICATIONS DE LA CGT ET REJETONS LE PROJET DE RÉFORME DU SYSTEME DE RETRAITE PAR POINTS QUE VEUT NOUS IMPOSER LE PRÉSIDENT MACRON ET SON GOUVERNEMENT

TOUTES ET TOUS PERDANTS

Ce projet n'est pas acceptable car il est porteur de **régression des droits de chacune et chacun**.

Toutes les propositions du gouvernement devront être financées par des baisses de pensions ou par l'allongement de la durée de vie au travail.

La CGT est confortée dans son combat pour le retrait du projet de réforme de retraite par points :

- Le Conseil d'État émet un avis des plus critiques sur ce projet de réforme du système de retraite.
- L'association des Maires de France (AMF) exprime ses plus vives inquiétudes sur ce projet.

Cette réforme se fera sur le dos des AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Si la loi est votée, elle entraînera entre autres :

- **Pour toutes et tous**, un départ à la retraite repoussé à 64 ans !! Quel agent pourra partir à 62 ans si, avec la décote, sa retraite est amputée de 10% à vie ?
- **La variation du montant de la pension** en fonction de la valeur du point fixée et modifiée par le gouvernement. La valeur du point variera selon l'espérance de vie ou le contexte économique. Calculer sa pension à l'avance deviendra impossible.
- **Le calcul de la pension basé sur toute la carrière** du fonctionnaire comprenant les années les moins favorables au lieu des six derniers mois entraînera mathématiquement une baisse de la pension de retraite (moins 25% selon la CGT).
- **Pour les femmes, les grandes perdantes de cette réforme**, un calcul de la pension de retraite sur toute la carrière!! Les femmes souvent en situations précaires dans la FPT (carrières hachées, congés maternité, temps partiel, chômage, CDD de courte durée...) seront poussées à allonger leur durée de vie au travail bien au-delà de l'âge légal et/ou à se voir imposer une baisse massive de leurs pensions. Une carrière complète qui garantirait un minimum de 1000€, ce sera désormais 516 mois soit 43 années de travail !!
- **La suppression de la catégorie active** qui permettait de partir jusqu'à 5 ans plus tôt pour les métiers pénibles.
- **La fin du compte pénibilité** remplacé par un dispositif beaucoup moins favorable aux agents. (le compte personnel de pénibilité :C2P).
- **La disparition de la Caisse des fonctionnaires**, Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
-

C'EST POURQUOI NOUS EXIGEONS LE RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME DE RETRAITE PAR POINTS ET EXIGEONS LE MAINTIEN DU SYSTÈME DE RETRAITE ACTUEL, PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE, PLUS ÉGALITAIRE.

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE	SIGNATURE

